



SIVU Cimetière de Goubière  
Pineuilh - Sainte-Foy-La-Grande - Saint-Philippe-du-Seignal

67 av Jean-Raymond Guyan  
33220 PINEUILH  
Tél. : 05 57 46 03 07  
Fax : 05 57 46 25 11

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du SIVU de Goubière

D2022- 07-06

L'an deux mil vingt deux, le quatre juillet, le comité syndical du SIVU du cimetière de Goubière, dûment convoqué le vingt-quatre juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Pineuilh, sous la présidence de M. Roger Billoux.

Nombre de conseillers en exercice : 12                      Présents : 12                      Votants : 12

**Présents :** M. Billoux, président, M. Argelès, M. Delage, Mme Cahuc, Mme Deycard, Mme Driot, M. Nouvel, Mme Prioleau, Mme Toulouse, M. Vacher, Mme Benoit-Doucet, Mme Puyjalinet.

**Procuration :** Mme Benedetti procuration à Mme Benoit-Doucet – M. Roy procuration à Mme Puyjalinet

**Présente :** Mme Louart en remplacement de M. Nouvel, jusqu'à l'arrivée de ce dernier (non participation aux votes).

**Secrétaire de séance :** M. Serge Argelès,

La séance est ouverte à 09h02

## TARIF DES CONCESSIONS 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil syndical a décidé de modifier le document comme suit :

- **Suppression de la mention H.T,**
- **Suppression de la ligne « terrain concédé pour 30 ans enfant (1mx1m) »,**
- **Maintient de la durée et des prix des concessions pour l'année 2022**

## TARIFS DES CONCESSIONS 2022

### Prix des concessions de pleine terre

-Terrain concédé pour 30 ans (2mx1m) ..... 170 euros

### Prix des caveaux pour 30 ans

-Caveaux 2 places ..... 3.200 € (170€+3.030€)

-Caveaux 3 places ..... 3.850 € (170€+3.680€)

-Caveaux 4 places..... 4.500 € (170€+4.330€)

### Prix des concessions de l'espace cinéraire pour 30 ans :

-Terrain concédé pour 30 ans (0,50mx0, 50m) .... 50 euros

### Prix des caves urnes pour 30 ans :

-Caves urnes ..... 450€ (50€+400€)

Frais de dispersion ..... 30€ par urne





**Frais d'exhumation:** *Selon les tarifs pratiqués par les entreprises funéraires.*

**Dépositaire :** *Selon tarification homogénéisée des communes de Pineuilh, Sainte Foy La Grande et Saint Philippe du Seignal.*

**Dépôt temporaire d'une urne**

- 16 euros pour la 1<sup>ère</sup> semaine,
- 4 euros par semaine supplémentaire,
- 20 euros par semaine supplémentaire au-delà de 3 mois,
- Avec un délai d'un an maximum.

A l'issue d'une année, les cendres pourront être dispersées au jardin du souvenir.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en mairie de Pineuilh, les jours, an et mois que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :

A Pineuilh le 06 juillet 2022



Le Président : **Roger Billoux**